

Amendments Proposés au *Règlement de l'Église*

¶5.

Numéro de la pétition : 20332-IC-¶5-C-G ; Hawkins, Erin - Washington, DC, USA pour la Commission générale sur la religion et la race.

Justice raciale

Article V *Justice raciale* – L'Église Méthodiste Unie proclame que, puisant dans sa bonté et son amour, Dieu a créé toutes les personnes la valeur de chaque personne en tant qu'enfants/ enfant unique et aimé de Dieu et s'engage en faveur de la guérison et de l'intégrité de toutes les personnes. L'Église Méthodiste Unie reconnaît que le péché du racisme a été néfaste pour son unité tout au long de son histoire. Le racisme continue de causer une division et une marginalisation douloureuses. L'Église Méthodiste Unie combattra et cherchera à éliminer le racisme, tant au sein des organisations qu'au sein des individus, dans tous les aspects de sa vie et au sein de la société de façon générale. L'Église Méthodiste Unie travaillera en collaboration avec d'autres pour apporter une réponse aux préoccupations qui menacent la cause de la justice raciale à tout instant et en tous lieux. Le racisme s'oppose à la loi, à la bonté et à l'amour de Dieu et amoindrit l'image de Dieu dans chaque personne. Alimenté par le privilège blanc, la suprématie blanche, et le colonialisme, le péché du racisme est un fléau destructeur de la société mondiale et dans l'histoire de l'Église Méthodiste Unie. Il continue de détruire nos communautés, de nuire aux personnes, d'empêcher l'unité, et de saper l'oeuvre de Dieu dans ce monde. Le racisme doit être éradiqué. C'est pourquoi l'Église Méthodiste Unie s'engage à lutter contre et à éliminer toutes les formes de racisme, d'inégalité raciale, de colonialisme, de privilège blanc, et de suprématie blanche, dans tous les aspects de sa vie et dans l'ensemble de la société.

Justification :

Le péché du racisme, alimenté par le privilège blanc et le colonialisme, est un fléau continu pour l'Église Méthodiste Unie et la société. Il ne doit pas être autorisé à perdurer. La formulation proposée dans cette pétition afin d'amender la Constitution est plus directe et sans ambiguïté dans la dénonciation du racisme et

¶641.

Numéro de la pétition : 20334-IC-¶641 ; Day, Alfred - Madison, NJ, USA pour la Commission générale pour les archives et l'histoire.

Archives de l'église locale et désaffiliation ou division

Amender par l'ajout au ¶ 641 :

Dans le cas des églises qui se désaffilient, la Commission de la conférence pour les archives et l'histoire mettra en place un plan par lequel les archives desdites églises seraient copiées et conservées dans les archives de la conférence annuelle – les coûts de la copie devant être encourus par la congrégation qui se désaffilie.

Dans le cas d'une séparation plus large, donnant lieu à la dissolution ou à la division d'une conférence annuelle, chaque conférence annuelle mettra en place un plan par lequel ses fonds d'archives seront conservés et pris en charge par les organes, conférences ou églises désaffiliées ultérieures.

Justification :

Attendu qu'il existe une possibilité pour l'Église Méthodiste Unie de diviser ou d'autoriser les congrégations locales à se désaffilier (conformément au ¶ 2553) ;

Et attendu que ces événements peuvent se traduire par la perte d'archives critiques de l'église locale et de la conférence annuelle portant témoignage du ministère précédent et de la mission des Méthodistes Unis

¶641.1.

Numéro de la pétition : 20333-IC-¶641.1 ; Day, Alfred - Madison, NJ, USA pour la Commission générale pour les archives et l'histoire.

Ajouter « retiré » et « désaffilié »

Amender le ¶ 641.1 :

... pour assurer la préservation permanente des archives historiques de toutes les églises abandonnées, ~~ou~~ désaffiliées, interrompues, ou retirées, dans les limites de la conférence annuelle et de ses antécédents. ...

Justification :

Compte tenu de la possibilité de rampes de sortie potentielles de l'ÉMU ou de la dissolution de celle-ci, la GCAH, en désignant les conditions de sortie potentielle veut s'assurer que les archives ecclésiastiques des églises quittant l'ÉMU seront préservées.

¶1701.

Numéro de la pétition : 20677-IC-¶1701-G ; Brooks, Lonnie - Anchorage, AK, États-Unis.